

## REPORTAGE

par Mélanie Vast

# Dans le plus grand squat de France

*Combien sont-ils exactement à s'entasser au squat de Cachan ? Nul ne le sait. Plongée dans un microcosme très bien organisé.*

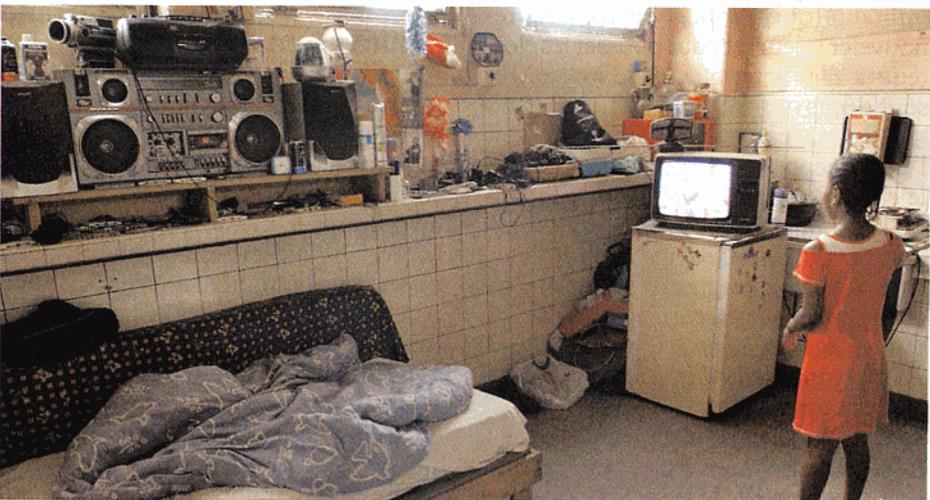
**E**ffluves de couscous et chants du griot s'entremêlent. Au squat de Cachan (Val-de-Marne), pas moins de soixante-huit nationalités cohabitent. Sénégalais, Sierra-Léonais, Togolais ou Algériens, c'est toute l'Afrique qui palpète dans cette ancienne résidence universitaire de l'École normale supérieure (ENS). Les Ivoiriens et les Maliens représentent l'immense majorité des habitants. « Il y a 80 % environ d'Ivoiriens et de Maliens, 15 % de Maghrébins et 5 % de Français », témoigne Pierre Derouche, directeur de cabinet du préfet du Val-de-Marne. La moitié sont des clandestins (30 % sont en situation régulière et 20 % en attente de régularisation).

Combien sont-ils dans ce bâtiment F, à vivre dans ces 330 chambres de 9 mètres carrés naguère occupées par les jeunes normaliennes ? Difficile à dire. Selon les sources, leur nombre varie de 538 à plus de 800. Les squatteurs estiment qu'ils sont un bon millier. Clin d'œil, leur collectif créé au cours de l'été 2003 qu'ils ont baptisé "les 1000 de Cachan". « Lors de la venue du préfet du Val-de-Marne, le 4 août, nous avons fait un recensement. 750 personnes ont été dénombrées, dont 200 enfants environ. Mais 73 chambres n'ont pas été comptabilisées », explique Fidèle Nitiéma, Ivoirien de 33 ans propulsé coordinateur du collectif. Le personnel du Crous (Centre régio-

nal des œuvres de la vie universitaire et scolaire), le 5 août, n'a compté que 531 adultes et 144 enfants. « 64 chambres n'ont pas été recensées », indique Serge Peron, directeur du Crous du Val-de-Marne. De nombreux squatteurs, semble-t-il, n'ont pas souhaité être fichés.

Destiné à être détruit et transformé en parking, dans le cadre de la restructuration du campus, le bâtiment F s'est

retrouvé peu à peu colonisé. Les premiers occupants illégaux ont emménagé fin 2002. Les derniers étudiants sont partis en juin 2003. « Je venais souvent ici voir un ami qui m'a dit qu'il y avait des chambres libres. Je me suis installé », raconte Noah Tandia, "locataire" du premier étage. L'arrivée à Cachan s'est faite de façon similaire pour Fidèle Nitiéma. « Un ami qui vivait ici m'avait dit que le bâtiment allait



## LE SQAT ABRITE ENTRE 500 ET 1 000 PERSONNES

*Les occupations illégales ont commencé fin 2002. On discute entre voisins tout en se lavant les dents (photo du haut). Dans les cuisines transformées en chambres, la vétusté des locaux contraste avec le high-tech des équipements hi-fi...*

être vidé de ses étudiants. Mais lorsque je me suis installé, je ne savais pas qu'il était promis à la démolition. » Le bouche à oreille a fait le reste. Réfugiés politiques et sans-papiers ont afflué. « La plupart des gens qui vivent ici étaient déjà en France avant. Quelques personnes ont fait venir de la famille, des connaissances, directement du pays », reconnaît Fidèle Nitiméa. « Le Crous du Val-de-Marne qui gère les lieux n'a pas vu tout de suite l'ampleur du problème », constate Jean-Yves Le Bouillonnet, député-maire PS de Cachan.

Aucun loyer, aucun bail ne lient les habitants du bâtiment F au Crous. « Mais nous sommes prêts à payer un loyer. Beaucoup d'entre nous travaillons, même si c'est au noir », déclare Fidèle Nitiméa. Y a-t-il eu des tentatives d'extorsion de fonds entre squatteurs ? « Certains ont profité de la misère des autres. Il y a eu des marchands de squat », s'insurge Jean-Yves Le Bouillonnet. C'est au cinquième étage que ces pratiques ont eu cours. « Le cinquième étage est le dernier à avoir été occupé. Il était barricadé. Des gens ont ouvert et s'y sont installés. Il semblerait que des habitants ayant quitté le squat faisaient payer leur chambre aux nouveaux arrivants. Mais nous avons mis un terme à ce trafic », affirme Fidèle Nitiméa.

## Les femmes font le ménage, les hommes réparent

Le squat intrigue. Le squat fait peur. Les rumeurs les plus folles ont circulé à Cachan. « On a même dit qu'il y avait une affiche à l'aéroport d'Orly pour dire aux Africains de venir ici. C'est totalement faux », clame Fidèle Nitiméa. Le squat ne provoque pas de gros problème de délinquance. Les incidents sont internes. Quelques bagarres au couteau ont nécessité la venue des forces de l'ordre. « La nuit, les abords du squat sont peu sûrs », prévient quand même Serge Perron. « C'est plutôt en termes d'image que cela pose un problème. Le squat est situé au cœur d'un pôle d'excellence universitaire. Des familles d'étudiants nous appellent pour exprimer leurs craintes », précise Jean-Yves Le Bouillonnet.

Les rapports entre les institutions et le collectif des 1000 de Cachan sont pourtant normaux. Sans doute parce que le squat de la ville n'a rien d'une décharge. Il y règne même une discipline quasi militaire. Chaque étage possède son délégué. Si les locaux sont vétustes, une relative propreté est assurée par les femmes. Deux à trois fois par semaine, elles briquent couloirs et paliers. « Tous les dimanches, nous ramassons les ordures autour du bâtiment », détaille Fidèle Ni-



timéa. Dans ce domaine, des progrès restent manifestement à accomplir : des rats rôdent autour des poubelles extérieures. « Une campagne de sensibilisation à l'utilisation des conteneurs a été lancée », affirme Fidèle Nitiméa. Les habitants se cotisent pour remettre en état des équipements. Récemment, la lumière a été installée dans les cages d'escaliers. Les cabines de douche ont été réhabilitées. Seules quelques fuites, visibles sous les lavabos communs, trahissent un manque de compétence en plomberie. Le Crous a même fait livrer dix extincteurs le 11 août. « C'est une manière pour nous de nous réapproprier le bâtiment », répond Serge Perron. Tout ceci a un coût pour le contribuable. « Nous sommes en train

## SOIXANTE-HUIT NATIONALITÉS PARMI LES SQUATTERS

**Ivoiriens, Maliens, Sénégalais ou Algériens, les occupants tiennent à garder des liens avec la terre natale. À tout moment de la journée, la cabine téléphonique au pied du bâtiment F est prise d'assaut.**

de faire un bilan chiffré de ce que nous coûte le squat en eau et électricité. La facture s'annonce salée », prévient-il.

Malgré ce calme relatif, l'État n'envisage pas que la situation se pérennise. Propriétaire des logements, l'Éducation nationale n'entend pas se laisser spolie. Le 14 avril, le tribunal administra-

■ SUR INTERNET

# Le petit manuel du parfait squatter

**Les anarcho-syndicalistes de la CNT conseillent les squatters sur le Web. Jean Perrin, président de l'UNPI, qui fédère deux cent mille propriétaires privés, crie au scandale.**

**V**oilà qui ne va pas rassurer les propriétaires de logements locatifs. L'organisation anarchiste CNT (Confédération nationale des travailleurs), édite sur Internet un "Guide juridique de l'occupant sans titre". Joli euphémisme pour ce qui s'apparente à un manuel de l'aspirant squatter.

Premier conseil du syndicat anar : il est impératif d'éviter toute effraction de porte ou fenêtre susceptible d'entraîner des poursuites pénales. En absence de flagrant délit, le squatter ne peut être poursuivi que par une juridiction civile.

Subtilité du droit : si le squatter parvient à se maintenir dans le logement plus de quarante-huit heures, et en absence de preuve d'effraction, le propriétaire est obligé d'obtenir un jugement d'expulsion pour récupérer son bien. Encore faut-il que l'intrus prouve sa

présence depuis plus de deux jours. La CNT a pensé à tout : elle lui recommande de s'envoyer du courrier à sa nouvelle adresse, le cachet de la poste faisant foi. Et surtout de poser un verrou sur la porte, toute effraction à l'initiative du méchant propriétaire entraînant le dépôt d'une plainte, elle-même considérée comme une nouvelle preuve de domiciliation !

Autre document convoité par le squatter : une quittance téléphonique ou mieux, une facture EDF. A en croire la CNT, il ne serait pas très difficile d'abuser les grandes entreprises publiques, pas très regardantes sur la légalité de l'occupation des logements.

Ces conditions réunies, le sort du squatter est entre les mains de la justice. En réalité, les ennuis commencent... pour le propriétaire !

Le squatter, ne disposant en général pas de gros revenus, a droit à l'aide juridictionnelle ; la CNT l'incite à en profiter. Lorsque le propriétaire a engagé une procédure d'expulsion en référé (urgence), le squatter bénéficie automatiquement de deux mois pour quitter les lieux. Deux mois supplémentaires s'il peut justifier d'enfants en bas âge, si l'hiver est froid – la trêve hivernale des expulsions ne s'applique théoriquement pas aux squatters –, s'il ne trouve pas d'autre logement...

À l'évocation de ce manuel, le président de l'Union nationale de la propriété immobilière s'étrangle : « C'est une publication scandaleuse ! Pourquoi pas publier une incitation à la fraude fiscale ou à la consommation de drogue ! » Pour Jean Perrin, dont l'organisation fédère deux cent mille adhérents, c'est une évidence :

le squatter est un voleur et la justice doit le traiter comme tel. Surtout, il rejette l'argument souvent avancé de la pénurie de logements sociaux, alors que des milliers d'appartements sont laissés vacants. « C'est le rôle de l'État de loger les personnes à faible revenu, pas celui des propriétaires privés. » Et de réclamer une réforme de l'attribution des

HLM : « 17 % des bénéficiaires d'un logement HLM dépassent le plafond de revenu maximum imposé : 680 000 logements sociaux pourraient être libérés. » Pire : « Les trois quarts des RMistes sont logés dans le privé car on rejette leur demande d'HLM. »

Jean Perrin estime légitime la volonté gouvernementale d'assurer à tous un droit au logement, mais regrette que l'État n'applique pas la loi dans le secteur public avant de vouloir contraindre les bailleurs privés. Le système protégé de paiement des loyers envisagé ne suffira pas à remettre sur le marché beaucoup de logements vides. « Croyez-moi, ce n'est pas un choix volontaire du propriétaire. » Entre les mauvais payeurs et les squatters, l'investissement locatif n'est effectivement pas sans risques... **Mathieu Ducourd**



► Les anarchistes de la CNT dans la rue et sur le Web.

tif de Melun prononçait l'expulsion des squatteurs. Cependant pas l'ombre d'un car de CRS à l'horizon. Pas de Sangatte bis à Cachan. Le collectif des 1000 de Cachan, la préfecture et le Crous ont trouvé un accord. Une cellule mise en place mardi recense étage par étage les squatteurs. Chaque cas va être étudié un à un. Une secrétaire et une assistante sociale sont à la disposition des résidents depuis lundi, dans un bureau du bâtiment G proche du squat. « Cette cellule va faire le bilan social et administratif des habitants. Le bilan achevé, le bâtiment sera évacué de façon concertée. Les personnes en situation régulière seront relogées dans des logements sociaux. Les demandeurs d'asile seront placés dans des foyers, qui se trouveront parfois en province. Les personnes qui auront vu leur demande de carte de séjour ou de demande d'asile refusée feront l'objet d'une procédure de reconduite à la frontière », souligne Pierre Derouche.

## Manquant de logements HLM, Cachan ne peut rien faire

La fin du squat de Cachan est donc proche. Dans quelques mois, le bâtiment n'abritera plus une âme. Une lutte fratricide se déroule au sein du comité de soutien aux 1000 de Cachan. Droit au logement, Ligue des droits de l'homme, Ligue communiste révolutionnaire, Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés), Attac, Sud-éducation n'ont adopté aucune position commune à propos des propositions de la préfecture. Les 1000 de Cachan attendent que leurs dossiers soient traités, loin des querelles intestines et des tentatives de récupération politique.

L'avenir s'annonce incertain pour les squatteurs. Aucune solution de logement définitive n'a été trouvée. « La communauté de communes du Val-de-Bievre (Cachan et ses environs) ne peut pas répondre aux demandes de relogement. Rien que pour Cachan, nous manquons de 1 300 logements sociaux », s'inquiète Jean-Yves Le Bouillonnet. « Et il n'est pas question que les squatteurs soient prioritaires sur les autres demandes de HLM », constate Patrice Richard, de la Ligue des droits de l'homme. Le Gisti soupçonne l'État de vouloir se débarrasser du problème au plus vite. « 50 % des habitants de Cachan sont sans papiers. 90 % des demandes de régularisation risquent d'être refusées. 300 à 350 personnes vont être reconduites. »

Une opération délicate qui donnera certainement aux associations qui soutiennent les squatteurs l'occasion de se remobiliser... ●